

ARREST DU CONSEIL DÉTAT DU ROI,

Qui annulle tous Billets de monnoye, Lettres de change & autres titres de créance du Canada, qui n'ont pas été produits dans les délais fixés.

Du 20 Février 1768.

Extrait des Registres du Conseil d'État.



L ROI s'étant fait représenter les dissérens arrêts rendus en son Conseil, relativement à la liquidation des papiers du Canada, ordonnée par celui du 29 juin 1764; Sa Majesté a reconnu que non-seulement Elle a prorogé plusieurs sois les délais sixés pour ladite liquidation, mais qu'Elle a bien voulu encore relever divers particuliers de la prescription qu'ils avoient encourue depuis s'expiration de ces délais : Et Sa Majesté considérant qu'après avoir